Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_233-DE

DC_2026_233

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 57 Votants (dont 9 pouvoirs) : 66	L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY, Alexandra LEMERCIER, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_233-DE

DC_2026_233

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) - Mise à jour des AP/CP

Le Vice-Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°2025_289 du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2026 ;
Vu la délibération n°2026_005 du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 portant approbation du budget primitif principal 2026 de Vitré Communauté ;
Vu la dernière délibération du conseil d'agglomération n°DC_2026_ 020 du 29 janvier 2026, mettant à jour les AP/CP ;

Considérant que conformément aux dispositions réglementaires précitées :
- Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;
- Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense à dimension pluriannuelle ;
- Cet instrument de pilotage financier favorise une gestion pluriannuelle des investissements calée sur la réalité physico-financière des projets, en rendant plus souple la réalisation budgétaire des programmes ;
- L'autorisation de programme (AP) est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation ;
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice ;
- L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire ;

Considérant l'intérêt et la faisabilité de présenter certaines opérations d'investissement majeures en AP/CP et notamment celle relative à l'élaboration du PLUI de Vitré Communauté ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les AP/CP au titre des CP 2026, concomitamment aux votes des budgets supplémentaires 2026 ;

Il vous est proposé d'ouvrir ou d'actualiser les AP/CP comme suit :

Budget principal

N° AP	Libellé AP	Opération budgétaire de	Montant AP en € TTC	Crédits de paiements (CP en € TTC) prévisionnels								
				< 2025	2025	Mandaté 2025	BP 2026	BS 2026	2027	2028	2029	2030
2021-1	Extension CRALP	12099016	1 246 323,32	1 236 323,32	10 000,00	587,30	9 412,70	0,00				
2022-3	Dév-Eco / Aide à l'immobilier d'entreprise	12099025	1 558 107,02	1 460 190,89	206 550,00	49 916,13	48 000,00	0,00	-	-	-	-
2023-4	Schéma cyclable	12099026	1 800 000,00	120 297,43	1 000 000,00	189 398,95	910 068,20	8 670,60	571 564,82			
2024-5	Contrat local de santé	12099027	600 000,00	110 173,93	100 000,00	50 000,00	200 000,00	0,00	239 826,07			
2024-6	PLH	12099028	10 000 000,00	1 439 723,00	1 800 000,00	1 236 031,72	1 763 260,86	0,00	1 750 000,00	1 700 000,00	1 650 000,00	460 984,42
2024-8	Schéma Directeur Eaux Pluviales Urbaines (EPU	12099029	1 080 000,00	339 545,10	350 000,00	174 456,13	565 998,77	0,00				
2024-7	Rénovation Château-Marie	12099030	8 105 000,00	351 530,14	3 300 000,00	611 972,72	4 285 000,00	0,00	2 856 497,14			
2024-9	PLUI	12099034	840 000,00					48 000,00	192 000,00	240 000,00	216 000,00	144 000,00

Budget autonome de l'assainissement

N° AP	Libellé AP	Opération budgétaire de	Montant AP en € HT	Crédits de paiements (CP en € HT) prévisionnels								2030
				< 2025	2025	Mandaté 2025	2026	BS 2026	2027	2028	2029	2030
2024-9	Schéma Directeur EU Eaux Usées	12004006	1 100 000,00	414 513,78	350 000,00	238 846,91	446 639,31	0,00				

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_233-DE

DC_2026_233

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 66

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 66**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.